

Monsieur le Directeur Académique,

Septembre a débuté, les personnels engagés dans l'aide à la direction d'école ou la vie scolaire des collèges et lycées sont sans travail alors qu'il leur reste des droits ouverts à un contrat pour insertion professionnelle. L'arrêt brutal de tout renouvellement de contrat et de toute nouvelle embauche d'emploi-aidés, personnels investis dans des missions essentielles à l'école, va mettre à mal le fonctionnement de l'Ecole. Les directrices et les directeurs sont submergés dans leurs tâches de rentrée, qui s'alourdissent au fil des années. Les emplois d'aide à la direction d'école étaient une première réponse aux besoins dans les écoles, permettant aux directrices et directeurs de se consacrer dans une certaine mesure à leurs missions. Il n'est donc pas possible de priver les écoles et les directrices et directeurs de ce soutien. La question du secrétariat administratif reste depuis trop longtemps soumise aux aléas de la politique de l'emploi aidé. Elle doit désormais trouver une réponse pérenne. Le SE-Unsa appelle les collègues directeurs et directrices à s'adresser à leur administration locale pour demander le maintien de l'aide administrative. En l'absence de réponse positive, le SE-Unsa appelle les directrices et les directeurs à prioriser les tâches à destination des élèves et des enseignants et à répondre aux demandes institutionnelles par « Sans aide administrative, je ferai quand je pourrai ».

Cette rentrée est compliquée également pour les professeurs des écoles stagiaires qui essuient des refus catégoriques à leur demande de quitter plus tôt l'ESPE afin d'animer les réunions de rentrée des classes dont ils ont la responsabilité, quand ces réunions se déroulent pendant leur semaine de formation. Or, il est institutionnellement demandé aux enseignants de rencontrer les parents en début d'année. Elles participent à « de bonnes relations et une coopération active entre les familles et l'école [favorisant] la réussite des enfants ». Le dialogue avec les familles est un élément indispensable pour bâtir l'Ecole de la confiance voulue par notre ministre. Les parents sont souvent inquiets de savoir leurs enfants sous la responsabilité de professeurs des écoles stagiaires et il n'est pas imaginable d'organiser deux réunions de rentrée. Il est donc important que les deux enseignants stagiaires en responsabilité de la classe mènent conjointement ces réunions. Il en va de l'équité entre eux vis à vis des parents et des élèves. Nous vous remercions d'intervenir auprès du directeur de l'ESPE pour permettre une souplesse dans les horaires pour ce motif.

L'année scolaire est entamée et nous avons été informés que le DASEN des Pyrénées-Atlantiques souhaite intégrer 20 enseignants dans son département. En Gironde, ce sont des dizaines de collègues qui sont en attente de rejoindre leur conjoint, leurs enfants, dans ce département et

participent depuis plusieurs années, sans résultat, aux différentes étapes du mouvement interdépartemental. Au-delà de remettre en lumière l'inadaptation des calibrages de notre académie, cette décision est prise dans un contexte de blocage d'exeats dans les départements d'origine des demandeurs. Cette impossibilité de mobilité géographique est source de véritable souffrance pour nos collègues en attente. Ils ne sont aucunement responsables du sous-calibrage des capacités d'accueil de nos départements et de l'insuffisance des postes ouverts au concours de recrutement des professeurs des écoles. Ils portent leurs espoirs, Monsieur le Directeur Académique, sur votre bienveillance pour leur délivrer l'accord d'exeat. Nous vous remercions, Monsieur le Directeur Académique, de bien vouloir réexaminer favorablement leur demande d'exeat. En parallèle, nous réitérons notre demande d'ouvrir la liste complémentaire en Gironde dans l'urgence de cette rentrée pour équilibrer les moyens et les besoins en personnels.

A l'ordre du jour de cette CAPD, les dernières affectations. Outre le fait que le report de cette instance en urgence n'aie pas permis à l'ensemble des élus du SE-Unsa 33 de siéger aujourd'hui, cela a, de fait, des répercussions sur le moral des collègues sans poste, en stress de connaître leur affectation. Etait-ce nécessaire de leur en rajouter ?

Les élus du SE-UNSA
Céline Gravellier
Marianne Favier
Cédrine Sancier
Annabelle Raynal